

COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME DE BASKETBALL



SAISON 2021 / 2022

FEUILLE D'ENGAGEMENT CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS PREREGIONAL MASCULIN - FEMININ (1)

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT POUR LE 15 JUILLET 2021

N° de l'Association		
Nom de l'Association		
Nom du Correspondant		
Adresse		
Code Postal	Ville
Téléphone	Adresse mail:

Salle		
Adresse de la salle homologuée		
Code postal	Ville

Couleurs des maillots :
-------------------------	-------

Droits d'inscription : gratuit

(1) Barrer la mention inutile

Merci d'indiquer vos
indisponibilités de salles.

Date envoi
Cachet et Signature

Horaire Officiel:

une rencontre entre 10h00 et 10h30 le dimanche matin

2 rencontres 8h45 et 10 h30 (voir article 8)

3 rencontres 8h30, 9 h45 et 11h (voir article 8)

APPLICATIONS DES REGLEMENTS SPORTIFS

Article 4 Qualification des joueurs et liste de brulage

Les joueurs(ses) devront être qualifiés(es) et être en possession de leur licence pour leur première rencontre de championnat ou du feuillet de la demande de création

La liste des brulés devra parvenir avant la première rencontre du championnat nombre de brulés A par équipe = 5

Les joueurs figurant sur cette liste doivent être qualifiés à la date du dépôt de la liste

Article 5 Dispositions Générales**Masculins**

Equipe Réserve Seniors engagée en Championnat Départemental ou de District et finissant son championnat (attention aux trois pénalités ou forfait),

2 équipes de jeunes engagées en championnat National, Régional, Départemental ou de District et finissant son championnat (attention aux trois pénalités ou forfait) .

En cas d'absence d'équipe réserve masculine ou d'une équipe de jeunes masculins (U20 à U09) il y aura (-) 3 points au classement général et une pénalité financière à payer de 80,00 Euros (voir dispositions financières 2021 / 2022)

Féminines

Equipe Réserve Seniors engagée en Championnat Départemental ou de District et finissant son championnat (attention aux trois pénalités ou forfait), ou une équipe U17 engagée en championnat National, Régional, Départemental ou de District et finissant le championnat (attention aux trois pénalités ou forfait) .

1 équipe de jeunes engagée en championnat National, Régional, Départemental ou de District et finissant son championnat (attention aux trois pénalités ou forfait) .

En cas d'absence d'équipe réserve féminine ou d'équipe U17 ou d'une équipe de jeunes féminines (U17 à U09) il y aura (-) 3 points au classement général et une pénalité financière à payer de 73,50 Euros (voir dispositions financières 2017 / 2018)

<p>Feuille d'engagement à renvoyer dûment complétée à : COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME DE BASKET BALL pour le 15 juillet 2021</p>
--

Date d'envoi :

Cachet et Signature

(1) barrer la mention inutile